

Séance du 08 mars 2023

Président : M DESEILLE François

Membres présents : Mme BONNERY Andrée – M DAVID Bruno - M MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M. REBSAMEN François, ayant donné pouvoir à M DESEILLE François, excusé - M BERTHIER Christophe ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard, excusé — Mme TENENBAUM Françoise, ayant donné pouvoir à Mme BONNERY Andrée, excusée - M BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M DAVID Bruno, excusé

Objet de la délibération

1. Compte-rendu du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 14 décembre 2022

1. Compte-rendu du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 octobre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 19 octobre 2022.

2. Politique financière et comptable de l'établissement

2. 1. Décisions modificatives 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

2. 2. Budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a adopté, à 8 voix pour et une abstention, le budget primitif 2023.

2. 3. Placements de trésorerie et politique de risque

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à l'unanimité :

- Approuvé les nouvelles limitations de risques du Crédit Municipal de Dijon
- Donné délégation au Comité d'engagement et de suivi de la trésorerie pour autoriser les placements sous forme de titres de créances ou de parts sociales d'établissements de crédits dans les limites fixées
- Donné délégation au Directeur général pour souscrire les placements sous forme de comptes à terme ou de comptes à vue/comptes sur livrets dans les limites fixées

F. D.

2. 4. Comptabilisation des investissements de faible valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à l'unanimité, adopté le seuil de 500 € TTC pour la comptabilisation en section de fonctionnement des biens de faible valeur.

3. Politique normative de l'établissement

3. 1. Plan stratégique 2023-2026

Après avoir débattu sur les orientations stratégiques de l'établissement, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a :

- approuvé à l'unanimité la proposition de construire un plan stratégique sur une durée de 4 années, pour la période 2023 – 2026,
- approuvé à l'unanimité la reconduction des axes stratégiques du précédent plan stratégique, dont l'exécution a été perturbée par la crise sanitaire du Covid,
- confirmé à l'unanimité la nécessité de maintenir les objectifs et actions permettant de développer le PNB, et notamment par le développement du prêt sur gage et l'optimisation des placements de trésorerie, en vue d'atteindre l'équilibre financier,
- confié au Directeur général du Crédit municipal de Dijon la mission de soumettre au prochain Conseil d'orientation et de surveillance des propositions d'objectifs et d'actions en cohérence avec les orientations précitées.

3. 2. Procès-verbaux des réunions du Comité d'audit pour l'année 2022

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

3. 3. Présentation du plan de contrôle permanent de 2ème niveau pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité, le plan de contrôle permanent de 2^{ème} niveau pour l'année 2023. Un reporting semestriel sera présenté au Conseil d'Orientation et de Surveillance sur l'activité de contrôle permanent.

3. 4. Désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour procéder aux contrôles des gages

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a décidé, à l'unanimité, des binômes suivants pour réaliser les contrôles des gages :

- 1^{er} trimestre : Andrée BONNERY/Bernard SAVONNET
- 2^{ème} trimestre : Christophe BERTHIER /Bernard SAVONNET
- 3^{ème} trimestre : François DESEILLE/Bruno DAVID
- 4^{ème} trimestre : Françoise TENENBAUM/Georges MAGLICA

4. Affaires relatives au personnel

4. 1. Personnel – Temps de travail des agents du Crédit Municipal de Dijon

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé, à l'unanimité, le protocole d'accord relatif au temps de travail des agents du Crédit Municipal de Dijon et a autorisé le Directeur Général à prendre toute mesure nécessaire à l'application de celui-ci.

4.2 Régime indemnitaire du personnel du Crédit Municipal de Dijon – Mise à jour

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé, à l'unanimité, la mise à jour des modalités de calcul de l'IFSE applicables au Crédit Municipal de Dijon dans les conditions décrites.

5. Marchés publics

5. 1. Rapport sur l'exécution des marchés publics soldés dans l'année ou en cours d'exécution

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

5. 2. Contrats d'assurance des risques statutaires – Renouvellement de l'adhésion du Crédit Municipal de Dijon au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé, à l'unanimité, la proposition présentée et autorisé le Directeur Général à signer les conventions en résultant.

5. 3. Résiliation de l'adhésion du Crédit Municipal de Dijon au Groupement d'Intérêt Public ARNia (Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé, à l'unanimité, résiliation de l'adhésion du Crédit Municipal de Dijon au GIP ARNia et autorisé le Directeur Général à prendre toute mesure en vue de l'application de cette décision.

5. 4. Service des prêts sur gages : Réaménagement accueil clientèle - point d'information sur les travaux

Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

6. Divers

6. 1. Dates des prochains COS

Il est proposé aux administrateurs le calendrier suivant pour les prochaines séances :

- Mercredi 08 mars 2023 à 10H.

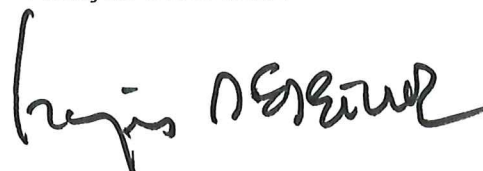
Cette information a été portée à la connaissance du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 14 décembre 2022.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 MARS 2023

